

parce qu'elle devait priver cette ville du siège du gouvernement. Dans la chambre d'Assemblée, le débat fut plus long et plus orageux. Les résolutions passées l'année précédente, qui n'allaient à rien moins qu'à exclure les Canadiens Français de toute participation au gouvernement de leur pays et à les mettre à la merci d'une population remplie de préjugés contre leurs institutions, furent de nouveau proposées par des membres du *Family Compact*. M. Poulett Thomson, plus diplomate et moins passionné que ses compatriotes haut-canadiens, contrecarra ces propositions, et après un débat de quinze jours, les résolutions recommandées par le message du Gouverneur furent adoptées par la Chambre, à une majorité de sept voix (29 contre 21).

Le projet de loi basé sur ces résolutions fut rédigé en grande partie par Sir James Stuart. Il différait sur plusieurs points du bill présenté l'année précédente dans le Parlement impérial. Ainsi l'époque de la proclamation de l'Union était laissée au jugement du Gouverneur; les conseillers législatifs étaient nommés pour toute leur vie; les limites des comtés et cités des deux provinces restaient à peu près les mêmes. L'initiative des votes d'argent était laissée au gouvernement, etc. Dès le 22 du même mois, ce projet d'acte était expédié en Angleterre.

"Ma besogne est faite, écrit M. Poulett Thomson dans une lettre en date du 31 décembre: l'Union est acceptée par les législatures des deux provinces. C'est au Parlement impérial maintenant à faire son devoir. Il m'a fallu beaucoup de soin et d'intrigue pour en venir là, et ma tactique de la chambre des Communes m'a été fort utile, car je voulais avant tout éviter une dissolution. Mes ministres votent contre moi. Ainsi je gouverne au moyen de l'opposition, qui est en réalité l'opposition de Sa Majesté. C'est quelque chose d'avoir pu accomplir ma besogne avant de recevoir une réponse à l'annonce de mon arrivée dans le pays. Juste deux mois après mon débarquement à Québec, l'Assemblée m'a envoyé son adresse finale, complétant la série d'acquiescements dont j'avais besoin."

"J'ai prorogé mon Parlement. Écrivait-il quelque temps après, et je vous envoie mon discours. Pareil unanimité ne s'est jamais vue. Lorsque l'Orateur de l'Assemblée en fit lecture aux membres, après la prorogation, ils me donnèrent trois hourras, et les ultras eux-mêmes se joignirent à eux. De fait, la Province jouit, à l'heure qu'il est, d'une paix, d'une harmonie que j'aurais cru tout à fait impossible, il y a trois mois. Combien de temps cela durera-t-il? C'est une autre affaire. Mais si vous passez le Bill d'Union tel que je l'ai envoyé, et si les Lords ne